

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant CSE/CEC Marika Inc.	Numéro de permis 2015318	Date d'inspection Le 21 août 2023	
Nom de l'établissement CSE/CEC Marika Inc.		Numéro de téléphone (506) 475-8525	
Adresse 98 chemin Tobique Grand-Sault/Grand Falls NB E3Y 1B9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	30 juin 2023	21 août 2023
Commentaires : La lacune est maintenant conforme. L'éducatrice concernée retourne au étude en septembre. En attendant, elle n'est pas seule avec les enfants et ne fait pas l'ouverture ni fermeture.			

Commentaires généraux
Lors de ma visite en avant-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, des dossiers d'incident, des consentements signés pour l'été (après-classe, seulement) et du transport. Observation de la collation (pomme et toast) Il pleut à mon arriver à la garderie.

original signé par
Pascale Dumont-Levesque
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 21 août 2023
Date

original signé par
Mélissa Bard
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 21 août 2023
Date